



Présents : 106 adhérents et 4 pouvoirs (liste d'émargements et pouvoirs annexés au CR original)

9 nouveaux membres

Excusés : 8

Autorités :

- M. Jean-Christophe Muia, maire adjoint de Poncin
- Mme Céline Charière et M. Joël Travard, conseillers municipaux de Poncin,
- M. Eric Morette, maire adjoint de Saint-Jean Le Vieux
- Mr Jean Claude Philippe, président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre(CDRP)

Associations, clubs :

- Mme Sandrine Barde, présidente de Ponc'ain sports, club de marche nordique de Poncin

Avec 107 adhérents présents ou représentés sur un total de 155 adhérents l'assemblée peut délibérer et décider valablement.

Le président René Billon ouvre la séance à 20h15 pour traiter les points inscrits à l'ordre du jour diffusé le 23/09/18.

Rapport moral :

René Billon remercie la mairie de Poncin pour la mise à disposition de la salle pour l'AG et du local pour les réunions du Conseil d'Administration (CA) du club puis salue les adhérents ainsi que les représentants des communes, des associations de randonneurs ainsi que le président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

René Billon présente le club 'Rando Plaisir' qui totalise aujourd'hui 155 adhérents dont 16 sont membres du CA qui se réunit environ une fois par trimestre. Le fonctionnement du club s'appuie sur des commissions (randonnées, sentiers, animation / communication) présidées par des membres du CA et auxquelles participent de nombreux adhérents du club. René rappelle que l'ensemble de nos activités est constitué de randonnées, d'entretien des sentiers et aussi de moments conviviaux.

Le dynamisme du club se voit par les très nombreuses sorties et activités proposées et la communication interne déjà fournie et qui s'enrichit cette année avec un site internet en cours de déploiement.

Tout ceci est possible grâce au partage des tâches que René avait souhaité et à l'investissement de nombreux bénévoles : ces personnes méritent d'être remerciées pour faciliter la tâche du président et surtout participer au dynamisme et à la renommée de notre club. Elles méritent aussi

d'être aidées et c'est la raison pour laquelle le président annonce qu'il sollicitera les adhérents pour qu'ils s'investissent.

René Billon évoque ensuite 'l'état des troupes' au titre duquel nous déplorons cette année de nombreux petits (voire gros) bobos ou accidents de la vie chez nos randonneurs ou leurs proches. A noter toutefois que ces soucis ne découlent pas de la pratique de la randonnée et René se dit convaincu des bienfaits d'une activité physique en général et de la randonnée pédestre en particulier. Ce constat n'est toutefois pas anodin car il a eu un impact sur l'activité du club (voir le compte-rendu d'activités). Le président souhaite à tous un prompt rétablissement pour un retour rapide sur nos sentiers.

René Billon termine son exposé par ses remerciements à tous les bénévoles, d'un jour ou de toujours, aux municipalités qui nous apportent une aide financière ou matérielle ainsi qu'à l'école de Poncin pour le prêt du vidéoprojecteur.

## **Rapport d'activités :**

### **❖ Randonnées et moments festifs**

Jacques Mermillon présente à l'assemblée le bilan des randonnées et sorties festives de l'année (voir détails en annexe 1).

En synthèse retenons que sur 156 randonnées programmées 133 ont été réalisées et 23 abandonnées pour raison météorologique et que par rapport à l'an dernier la participation moyenne évolue de 29 à 31 randonneurs les lundis (+ 7%), de 29 à 33 le jeudi (+ 14%), de 14 à 15 pour les randos douces du jeudi (+ 7%) et de 19 à 18 les samedis (-5%).

Jacques note que l'enregistrement GPS des randonnées du jeudi a été réalisé à 100 % et à 95% pour celles du lundi et souligne également le succès grandissant des manifestations festives, clôturées par la sortie annuelle dans le Pilat qui a remporté un vif succès selon les témoignages des participants et le bilan fait en AG par Martine Dessagne.

Pour conclure le bilan global très positif de cette saison 2018 Jacques adresse, au nom du club, ses remerciements à celles et ceux qui s'investissent et s'impliquent dans l'accompagnement des randonnées et l'organisation des week-ends et des moments festifs ainsi qu'au syndicat d'initiatives de Neuville sur Ain (proposition de rando par Nicole Millet).

Pour la prochaine saison Jacques Mermillon présente le calendrier suivant des principaux temps forts et moments festifs du club :

- Jeudi 29 novembre 2018 Rando et repas au foyer rural de Poncin
- Samedi 12 et Dimanche 13 janvier 2019 Week-end raquettes à Lamoura
- Samedi 9 février 2019 Sortie raquettes et repas à la ferme Guichard
- Jeudi 14 mars 2019 : Rando et repas au foyer rural de Poncin
- Jeudi 23 mai 2019 : Rando et repas au Vorgey
- Lundi 17 juin 2019 : Rando et repas aux Peupliers
- Samedi 29 Dimanche 30 juin et lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 : Week-end en gestion libre au Chalet Litlis (Benand 74500 Bernex)
- Septembre : Sortie annuelle (date et lieu à préciser)

René Billon intervient pour solliciter les adhérents pour l'encadrement des randonnées et des activités du club en demandant à celles et ceux qui sont intéressés de s'adresser à Jacques.

Quelques candidatures spontanées se manifestent dans la salle, laissant augurer d'un encourageant renfort des bénévoles actuels.

### ❖ Entretien des sentiers

Roland Hucher nous présente le bilan de la commission sentiers dont il s'occupe avec Maurice Guillon (cf. annexe 2). Actuellement 12 adhérents du club participent à la commission sentier qui a organisé une demi journée d'entretien des sentiers à laquelle 20 membres du club ont participé sur les sentiers de Poncin, de Cerdon et de Neuville sur Ain. L'effort devra se poursuivre car il reste beaucoup de travail pour le balisage alors que nous sommes sans réponse pour la commande de plaques signalétiques passée l'an dernier. Pour le balisage et l'entretien des sentiers le club a acheté une visseuse et des cisailles.

Par ailleurs quatre adhérents, membres du CA, ont reçu une formation au balisage en 2018 et une information au balisage pour les adhérents a été développée en interne au club afin de donner les règles de base du balisage sur une durée courte de 3 heures environ. Roland lance un appel aux intéressés potentiels, tant pour cette information qui sera programmée durant l'hiver que pour les futurs exercices d'entretien et balisage des sentiers.

La convention de partenariat entre la communauté de communes et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) pour l'entretien des sentiers a été renouvelée en 2018 et la prestation de service payée au club par la communauté de communes, via le CDRP, est de 1785 € pour l'ensemble des 200 km de sentiers entretenus par Rando Plaisir (voir détail en annexe 2).

A la fin de cette présentation René Billon remercie les participants à l'entretien des sentiers et rappelle que cette tâche reste ouverte à tout ceux qui veulent s'impliquer.

*Ce rapport d'activité a été soumis pour approbation au vote de l'Assemblée Générale : approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Rapport financier :**

Le rapport financier est présenté par Pierre Masi, trésorier du club Rando Plaisir, sur la base du compte de résultat établi en date du 31/08/2018 (cf. annexe 3).

Cette année Rando Plaisir a acquis du matériel pour le débroussaillage des sentiers : coupes branches, cisailles.

Pierre précise que les sorties de week-end ou de 3 jours sont des opérations 'blanches' dans la mesure où les sommes avancées par le club sont ensuite réglées par les participants et rappelle que les dépenses et recettes des sorties annuelles restent difficiles à comprendre dans le bilan du fait de leurs étalements entre deux exercices comptables. Par ailleurs Martine Dessagne, trésorière adjointe, ajoute que le club participe aux frais de transport par car de la sortie annuelle. Enfin cette année les dépenses d'indemnité kilométrique pour la préparation et la reconnaissance des randonnées apparaissent de façon distincte dans le bilan.

*Ce rapport financier a été soumis pour approbation au vote de l'Assemblée Générale : approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

## Cotisation 2019 :

La cotisation de la fédération française de randonnée pédestre augmente de 1 € pour la saison prochaine soit 26 € en 2019 par adhérent. Le club Rando Plaisir a proposé lors du Conseil d'Administration du 11 septembre dernier une cotisation d'adhésion au club de 8 €, soit une baisse 0,5 €, et une participation inchangée de 10 € pour les licenciés dans un autre club.

*Ce tarif de 34 € pour la cotisation individuelle 2019 a été soumis pour approbation au vote de l'Assemblée Générale : approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

## Règlement intérieur :

Le club Rando Plaisir s'est doté d'un règlement intérieur afin que chaque adhérent puisse disposer aisément de l'ensemble des règles à observer et respecter (voir annexe 4).

Cette évolution était nécessaire pour synthétiser des règles déjà édictées, mais parfois oubliées ou mal partagées, et combler des manques identifiés. Elle l'était aussi compte-tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents qu'a connu le club ces dernières années. Après une maturation en 2018 la première version du règlement a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 11 septembre dernier. Il est susceptible d'évoluer en tant que de besoin pour améliorer la vie du club ou résoudre d'éventuels problèmes.

Chaque membre du club s'engage au respect du règlement en signant sa demande d'adhésion au club.

## Projets 2019 :

### Formations :

Cette année des formations ont eu lieu pour le balisage (4 participants) et la dispense des premiers secours (5 adhérents). René Billon explique que pour 2019 le projet est de relancer des formations pour le balisage, pour l'encadrement des randonnées et aussi dans le domaine de la sécurité.

### Sorties de week-end :

Jacques Mermillon a élaboré et diffusé un questionnaire auprès des membres du club intéressés par les sorties de week-end. L'exploitation des informations et avis fournis permettra d'améliorer les propositions faites par le club pour ces sorties de 2 ou 3 jours.

### Site internet du club :

Patrick Ripoteau a présenté le premier prototype du nouveau site internet que le club finira de déployer en 2019. Patrick explique en AG que le but de ce site n'est pas de promouvoir et faire connaître le site mais de permettre aux adhérents un accès aisé aux informations du club qui seront régulièrement actualisées.

Sa version actuelle est déjà très riche et la diffusion de son adresse internet préalablement à l'AG a permis à de nombreux membres de le découvrir. Il en ressort en AG un avis très favorable basé sur de nombreux témoignages pour dire que le site est très bien fait et facile à utiliser.

Il évoluera en fonction des remarques et propositions que chacun pourra faire remonter aux deux administrateurs , Patrick Ripoteau et Jacques Mermillon.

Voici l'adresse internet du site : <http://rando-plaisir.e-monsite.com/>

Vous pouvez bien entendu le faire figurer dans vos favoris de votre explorateur !

## Renouvellement du Conseil d'Administration :

Pour cette AG 2018 le tiers des membres sortants est constitué de Jacques Mermillon, Maurice Guillon et René Billon qui sont tous les trois candidats pour un nouveau mandat.

Par ailleurs Annie Denis ne souhaite plus participer au Conseil d'Administration et en a démissionné.

René Billon sollicite les présents pour se porter candidat au CA. A noter que Serge Bardet avait exprimé sa volonté d'entrer au CA lorsqu'il s'est manifesté pour participer aux commissions.

*Ce renouvellement du Conseil d'Administration ainsi décrit a été soumis pour approbation au vote de l'assemblée : approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

Le président remercie Annie Denis pour sa contribution à la vie du club au sein du CA.

## Questions diverses :

Sandrine Barde, présidente de Ponc'ain sports, club de marche nordique de Poncin, a présenté en AG l'idée de créer une relation entre nos deux clubs afin de faire découvrir la marche nordique à ceux qui le souhaiteraient. Les sorties se font les lundi et samedi pour une durée de 2 heures environ pour parcourir de l'ordre de 6 km après échauffements et étirements.

En ce sens quelques équipements de marche nordique sont disponibles pour des essais et une adhésion peut se faire pour 20 € ensuite (les deux clubs étant affiliés à la FFRP on ne paie pas de nouvelle licence).

Sandrine Barde a aussi invité les membres de Rando Plaisir à participer à la sortie des 'vers luisants' le 13 octobre.

Jean-Christophe Muia, maire adjoint de Poncin nous a ensuite souhaité de bonnes randonnées pour la saison prochaine et a félicité le club pour son dynamisme, le sérieux de sa gestion et la convivialité des activités et a adressé ses remerciements au club pour sa contribution à la vie de la commune.

Jean-Claude Philippe, président du CDRP, nous a fait part de sa satisfaction d'assister à une AG avec autant de participants et nous a rappelé ou communiqué plusieurs informations.

En terme de formation le stage balisage est gratuit et en 2019 un nouveau cursus de formation est mis en place pour l'accompagnement des randonnées, avec des durées de 2 jours pour la formation de base jusqu'à 5 jours pour le brevet fédéral.

Le nouveau PDIPR est orienté sur des boucles fermées et un nouveau GR 'des 5 châteaux' sera créé (Allymes, Saint Germain, Mont-Luisandre, ....).

Après avoir demandé que les traces GPS des randonnées enregistrées par le club soient communiquées à la fédération il nous a souhaité une bonne saison 2019.

Eric Morette, maire adjoint de Saint-Jean le Vieux a félicité le club pour son dynamisme et nous a remercié pour la participation à la vie associative des villages.

René Billon a ensuite renouvelé ses remerciements à tous les membres du club pour leur participation à la vie du club, et en particulier à ceux qui s'investissent pour le bon déroulement des activités.

Avant de clore l'AG par une dégustation de galettes et de vin de Cerdon bien frais nous avons assisté à la projection du diaporama préparé par Jean-Pierre Palmigiani qui nous a fait revivre les bons moments partagés cette année, au gré des randonnées et des manifestations festives.

Jean-Pierre a encore particulièrement soigné son diaporama, riche en humour et effets spéciaux, au point que la presse locale en a fait l'angle d'approche du reportage sur notre AG, transformant notre JPP en vedette médiatique locale !

Alors, simplement, BRAVO L'ARTISTE ...et laissons parler la presse :

## Une saison au club Rando plaisir avec Jean-Pierre Palmigiani



*Les adhérents attendent avec impatience le petit montage audiovisuel plein d'humour préparé par Jean-Pierre Palmigiani. Photo Michel RONGER*

Les associations ont souvent du mal à rassembler leurs adhérents lors de leur assemblée générale annuelle. Le club Rando plaisir fait exception à la règle et fait salle comble tous les ans. C'était le cas, mercredi soir, au foyer rural. Comment expliquer un tel engouement ? Le travail, le sérieux et le dynamisme des responsables y sont pour beaucoup. Mais surtout, les adhérents attendent avec impatience le petit montage audiovisuel plein d'humour que leur concocte tous les ans un des marcheurs. Jean-Pierre Palmigiani, coiffeur retraité, n'oublie jamais son appareil photo lors des randonnées. Grâce à lui, les 140 licenciés du club ont revécu les bons moments, au hasard des 133 randonnées de l'année. Musiques adaptées, commentaires truffés d'humour, effets spéciaux surprenants... Le président René Billon et ses amis marcheurs en redemandent et souhaitent que Jean-Pierre réalise son onzième montage l'année prochaine.

Et pour ceux qui veulent voir ou revoir le diaporama 2018 il est accessible depuis le [site internet](#) Rando Plaisir ou par ce lien : -> [ici](#)

\*\*\*\*\*

**Le prochain CA se tiendra le 16 octobre à 14h00, à la salle de réunion du foyer rural de Poncin.**

Le secrétaire, Patrick FEVRE

Le Président, René BILLON

## ANNEXE 1 - Bilan des randonnées 2017/2018 :

### Compte rendu des randonnées du LUNDI

Randonnées programmées	47	98 %		
Randonnées non programmées	1	2 %		
Randonnées effectuées	37	79 %		
Randonnées annulées (météo)	10	21 %		
Lundis Fériés	4			
Parcours enregistrés GPS	35	95 %		
Moyenne de participants par rando.	2015/2016 : 29	2016/2017 : 29	2017/2018 : 31	

### Compte rendu des randonnées du JEUDI

Randonnées programmées	50	100 %		
Randonnées effectuées	43	86 %		
Randonnées annulées (météo)	7	14 %		
Jeudis Fériés + 28/12/2017	2			
Parcours enregistrés GPS	43	100 %		
Moyenne de participants par rando.	2015/2016 : 25	2016/2017 : 29	2017/2018 : 33	

### Compte rendu des randonnées douces du JEUDI

Randonnées programmées	50	100 %		
Randonnées effectuées	43	86 %		
Randonnées annulées (météo)	7	14 %		
Jeudis Fériés + 28/12/2017	2			
Moyenne de participants par rando.	2015/2016 : 11	2016/2017 : 14	2017/2018 : 15	

### Compte rendu des randos du SAMEDI et WE

Randonnées programmées	9	100 %	- Rando effectuées	9	100%
Randonnées annulées (météo)	0	55 %			
Parcours enregistrés GPS	9	100 %			
Moyenne de participants par rando.	18				
WE Raquettes les Glières	: 19 participants				
WE Chapelle d'Abondance	: 23 participants				
WE glace Armentières / Chamonix	: 10 participants				
Sortie annuelle dans le Pilat	: 64 participants				

### Compte rendu des randos festives

nombre participants ->	Rando	/	Repas
Foyer Poncin (ex. Mérignat)	36		54
Foyer Poncin (tripes)	0		51
Ferme Guichard	36		46
Vorgey	29		72
Peupliers	33		81

### Prévisions pour la saison prochaine :

Rando / repas : Poncin (ex Mérignat), Ferme Guichard, Poncin (ex chez Manu), Vorgey, Peupliers,

- WE raquettes : 12 et 13 janvier 2019 à Lamoura
- WE été: 29 juin au 1er juillet 2019 à Bernex
- Sortie annuelle (à définir)

## ANNEXE 2 - Entretien des sentiers

- Commission sentiers : 1 réunion
- Entretien sentiers : 1 demi journée
- Travaux effectués : Poncin - Cerdon - Neuville / Ain
- Sentiers de randonnée (balisage)
- Commande de plaques signalétiques
- Achats : visseuse et cisailles
- Convention de partenariat entre la communauté de communes et le CDRP pour l'entretien des sentiers : renouvellement en 2018
- Prestation de service payée par la communauté de communes via le CDRP pour l'entretien des sentiers
- Formation balisage
- Information balisage aux adhérents

### Liste des chemins et sentiers labellisés, inscrits au PDIPR, gérés et entretenus par Rando Plaisir

SAINT JEAN le VIEUX : 2 circuits

La Roche Fendue 16,5 km

Le tour de Saint-Jean 10,5 km

CERDON : 4 circuits

Circuit des vignes 6,0 km

Circuit des cascades 17,0 km

Circuit des Maquisards 14,0 km

Les grottes et les vignes 13,0 km

NEUVILLE/AIN : 2 circuits

Les hameaux 21,5 km

Le mont Olivet 12,7 km

PONCIN : 2 circuits

Les bords de l'Ain 25,0 km

Les vignobles 18,2 km

GRP : ½ avec Jujurieux

Tour vallée de l'Ain pays du Cerdon 30km

GRP Tour du Revermont 16km

Soit un total de 200 km

### Communes de notre territoire visitées par nos chemins et sentiers :

SERRIERES – LA BALME - CERDON – MERIGNAT SAINT ALBAN – SAINT JEAN le VIEUX – NEUVILLE  
PONCIN – PONT d'AIN

# Compte de résultat au 31/08/2018

DEPENSES		RECETTES	
Achats		Ventes	
Licences et affiliation FFRP	3 603,00	Cotisations licences FFRP	4 956,00
		Forfait accueil	108,00
Frais assemblée générale	188,19		
		<b>Subventions</b>	
Frais de bureau	156,89	Poncin	500,00
Matériel	268,69	Neuville sur Ain	150,00
		St Jean le Vieux	300,00
Frais entretien des sentiers - petit matériel - plaques	157,96	St Alban	50,00
		Com. communes ( entretien chemins)	1 785,00
Sorties organisées par le club	4 176,07	Sorties organisées par le club	5 095,42
Manifestations	1 474,00	Manifestations	1 401,00
Sortie fin d'année 2017 et 2018	3 803,50	Sortie fin d'année 2017 et 2018	5 918,00
Covoiturage 2016/2017	1 109,00	Covoiturage 2016 / 2017	1 108,00
Indemnité kilométrique (reconnaisances)	470,30	Topo guides	70,00
Pharmacie	81,52	Tee-shirt	5,00
Divers Formation premier secours	325,80	Divers - intérêts livret A	35,22
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15 814,92</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>21 481,64</b>

Résultat 2017/2018	<b>5 666,72</b>	Trésorerie au 31/08/18	
Report excédentaire 2016/2017	<b>9 167,01</b>	Banque	<b>9 862,14</b>
		Caisse	<b>239,20</b>
		Livret A	<b>4 732,39</b>
<b>Résultat excédentaire 2017/2018</b>	<b>14 833,73</b>		<b>14 833,73</b>

### Préambule

Le club Rando Plaisir est une association dont le but est d'organiser des randonnées pédestres et culturelles. L'association est adhérente à la FFRP (*Fédération Française de Randonnée Pédestre*). La loi du 1er juillet 1901 s'applique à l'association (*les statuts sont déposés à la préfecture*).

### Article 1<sup>er</sup>

**L'adhésion** à l'association inclut la licence FFRP avec responsabilité civile et accidents corporels. Elle permet à l'association d'être couverte elle-même civilement par le biais du contrat fédéral. Cette adhésion est obligatoire pour participer aux activités du club RANDO PLAISIR.

### Article 2

**Le montant de la cotisation** est fixé chaque année, pour l'année suivante, par vote lors de l'Assemblée Générale des Adhérents. L'appel des cotisations se fait à partir de l'AG de chaque année. Une date butoir de renouvellement d'adhésion est décidée, passé ce délai, vous n'êtes plus considéré comme adhérent au club.

### Article 3

**Un bulletin d'adhésion** est à remplir par tout futur adhérent. Il informe le futur adhérent sur la forme de la licence incluse dans la cotisation. Un certificat médical (*d'aptitude à la randonnée pédestre*) est exigé pour toute demande d'adhésion, sans dérogation possible. Ce certificat est obligatoire au jour de l'adhésion pour les nouveaux adhérents et reste valable pour une période de 3 ans au delà de laquelle il devra être renouvelé.

### Article 4

**Tous anciens adhérents** ayant été membres du club et alors que leurs capacités physiques ne leur permettent plus, ou difficilement, de participer aux randonnées auxquelles ils ont participé durant de nombreuses années, voire les ont organisées à la naissance du club pourront, sur proposition du CA et décision du président, bénéficier d'une carte de membre honoraire leur permettant de participer aux manifestations festives de l'association.

### Article 5

**Le programme des randonnées** est établi par la commission des randonnées et diffusé aux adhérents trimestriellement pour les randonnées des lundis, jeudis et rando douce, semestriellement pour les sorties du samedi, annuellement pour les sorties festives.

Un descriptif précisant toutes les modalités de participation aux manifestations festives, week-ends, samedi sera envoyé aux adhérents.

### Article 6

**Les manifestations festives** (repas, sortie annuelle,...) se divisent en 2 catégories selon qu'il y a ou non une participation financière du club.

Peuvent y participer par ordre prioritaire : les adhérents, conjoints, membres honoraires et leur conjoint.

### Article 7

**Les animateurs** ont à charge d'organiser et d'animer les randonnées. Ils remettent, lors d'une réunion de commission des randonnées, la ou les propositions de parcours (*Date, lieu, parking, distance, dénivelé...*) ainsi que le tracé du parcours.

**Tout nouveau parcours** doit faire l'objet d'une reconnaissance au plus près de la date programmée. L'animateur n'a pas d'obligation de résultat mais de sécurité.

**Sur ce point particulier, une précision** : aucun texte légal, règlementaire ou fédéral n'impose, à ce jour, la possession d'un diplôme pour la conduite bénévole d'une randonnée pédestre dans un cadre associatif.

Les animateurs responsables doivent impérativement porter un gilet fluo afin de permettre leur identification dans le groupe.

### Article 8

**Chaque adhérent peut devenir animateur** à condition que le président le juge apte à assumer cette responsabilité, qu'il s'entoure de toutes

les précautions nécessaires et fasse approuver son itinéraire par la commission des randonnées.

**En conclusion** : la licence FFRP obligatoire permet aux adhérents de l'association d'être assurés comme randonneurs, mais aussi comme animateurs, même occasionnels. L'assurance ne couvre la responsabilité de l'animateur que pour les sorties du programme.

### Article 9

**Les randonneurs occasionnels et les enfants** peuvent participer à une sortie du programme (*sauf week-end*) sans adhésion à la FFRP. L'adhésion est exigée dès la troisième participation. (Obligation contrat d'assurance FFRP). Aucune dérogation ne sera acceptée.

Au regard des assurances une participation de 2 euros sera exigée de chaque participant occasionnel.

Si cette personne est accompagnée par un adhérent (*parrain*), celui-ci doit percevoir la participation et la remettre aux responsables. Les enfants doivent être accompagnés et sont sous la seule responsabilité de leurs accompagnants.

**Le randonneur occasionnel** désirant participer à une randonnée organisée par le club doit :

- 1- S'assurer de ses capacités physiques.

- 2- Dès son arrivée, se présenter, ou se faire présenter par son parrain, au responsable de la randonnée.
- 3- S'acquitter d'une redevance obligatoire de 2 euros.
- 4- Se conformer à l'article 12 de ce règlement.

#### **Article 10**

**L'annulation d'une randonnée** est obligatoire et sans appel dans le cas d'une information météo annonçant UNE VIGILANCE ORANGE (ou plus) sur le département ou sur le lieu de la randonnée.

Pour toutes autres causes (*raisons de sécurité, météo ...*) seul l'animateur de la randonnée est compétant pour annuler la randonnée et, dans ce cas, doit contacter le responsable chargé d'informer les adhérents le plus tôt possible.

Le club se dégage de toutes responsabilités si un adhérent ou un groupe d'adhérents décide de randonner malgré une annulation suite à une situation météo en cours de vigilance orange (ou plus).

#### **Article 11**

**Le code de la route** prévoit la circulation d'un groupe pédestre à gauche. Il peut être décidé de circuler à droite de la voie de circulation routière, ou exclusivement en file indienne... etc. Dans tous les cas, l'animateur est le seul juge pour appliquer ou non cette disposition suivant le danger. La vigilance de chacun est de mise et le respect de ces consignes est impératif.

Lors de passages sur la voie publique, les animateurs responsables doivent obligatoirement porter un gilet fluo.

#### **Article 12**

**Le randonneur** doit avoir un équipement conforme à la pratique de la randonnée pédestre (bonnes chaussures de marche, éventuellement bâtons, sac à dos, ...); il doit également être vigilant sur la nécessité d'être autonome (eau + vivres). S'il suit un traitement par médicaments, il ne l'oubliera pas.

#### **Article 13**

**Le respect** de la nature est une obligation pour chaque adhérent, ainsi que les propriétés privées et les règles élémentaires de sécurité. Il respecte également les recommandations de l'animateur.

- Les participants à une randonnée ou à un séjour s'engagent à être respectueux des organisateurs, animateurs, autres participants et à ne manifester aucun acte discriminatoire vis-à-vis de ceux-ci.

- Le fait que lors des randonnées un adhérent, par un comportement agressif envers un autre adhérent ou par son refus de suivre les consignes de sécurité de l'animateur, perturbe de façon répétée le bon déroulement des randonnées pourra être considéré comme un motif grave pouvant éventuellement entraîner des sanctions décidées par le bureau du club.

#### **Article 14**

**Les animaux domestiques** ne sont pas admis lors des randonnées.

#### **Article 15**

**La reconnaissance**, par un animateur, d'un parcours du programme de randonnée, ouvre droit à un remboursement de frais occasionnés. De même, tout déplacement d'un membre du C.A. dans le cadre de sa fonction, ouvre au même droit.

La personne peut choisir le remboursement par l'association, sur présentation de justificatifs de dépenses, mais peut aussi choisir l'abandon des frais au profit de l'association.

#### **Article 16**

**Le covoiturage** est organisé et calculé depuis le Foyer Rural de PONCIN. Les participants doivent s'organiser afin de limiter au minimum le nombre de voitures. Ce mode de transport fait l'objet d'une indemnisation, pour les conducteurs prenant leur véhicule à compter d'un trajet de 25 km aller/retour et uniquement pour les véhicules pratiquant du covoiturage. Les frais occasionnés sont calculés selon un barème et chaque personne transportée paie une part de covoiturage. Une fiche spécifique doit être remplie. (Calculs à la charge du club)

Les frais de péage sont partagés et réglés directement entre les occupants du véhicule.

#### **Article 17**

**Les sorties du week-end** ou séjour avec nuitée(s) sont exclusivement réservées aux adhérents.

- Une première participation, à cette occasion, inclut obligatoirement l'adhésion.

- Si le paiement d'acomptes (*pour les nuitées*) est nécessaire, ils devront être faits dans les temps.

- Une date limite d'inscription est fixée pour les week-ends ou séjours. Elle doit être respectée.

- En cas de désistement après la date de fin d'inscriptions, les acomptes versés ne sont pas remboursables et la totalité du prix du séjour pourra être réclamée si la personne ne peut être remplacée, sauf cas de force majeure, à l'appréciation de la commission.

- Dans le cas d'un nombre limité de places, seul l'ordre d'inscription est pris en compte.

#### **Article 18**

**L'adhésion à l'association implique le respect de ce règlement intérieur** qui sera remis à chaque adhérent lors de toute nouvelle adhésion ou lors du renouvellement de la licence. Il est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration.